

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juillet 2013

**MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1216)**

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 1089

présenté par
Mme Le Dain

ARTICLE 19 BIS

Après l'alinéa 19, insérer l'alinéa suivant :

« 12° Publier un bilan annuel détaillé des investissements scientifiques, techniques et technologiques réalisés dans l'année par l'établissement, pour son propre compte ou pour le compte de l'un des membres, quel que soit le statut des établissements bénéficiaires ou utilisateurs. Le terme d'investissement renvoie tant aux bâtis et voiries qu'aux matériels et équipements destinés à l'enseignement supérieur, à la recherche, au développement technologique, à l'innovation et à leur valorisation industrielle. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le site « Paris-Saclay » est le seul site scientifique français à disposer d'un Etablissement public d'aménagement dédié à l'impulsion et à la coordination d'un développement basé sur la science et la technologie, et sur le rayonnement international du-dit pôle.

Il convient de considérer que les facilités offertes, par cet article 19 bis (nouveau), aux communautés intellectuelles, scientifiques et administratives (au sens large) chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'espace considéré (le « Plateau de Saclay ») sont, de fait, à caractère exceptionnel au regard de ce que connaissent les autres sites scientifiques et technologiques français sur le territoire national.

Or, disposer d'un établissement public d'aménagement dédié à la construction au Sud de Paris d'un vaste « campus » de rayonnement international sera de fait un atout considérable pour la région Ile-de-France, pour le département de l'Essonne, pour la communauté d'agglomération concernée (Orsay et al.) ainsi que pour la population et les entreprises qui y habitent. Il convient donc que

l'ensemble de la communauté nationale ait connaissance des décisions prises, et de leur mise en oeuvre effective. Ce dans un souci d'équité entre les territoires dans l'espace national.